

DECISION N° 005 /CAB/PM DU 11 AOUT 2005

Portant constitution du Comité de Pilotage du Programme National de Gouvernance et de
Lutte contre la Corruption.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement;

VU le décret n° 2004/321 du 8 décembre 2004 portant nomination d'un Premier Ministre.

DECIDE:

ARTICLE 1er.- Le Comité de Pilotage du Programme National de Gouvernance et de Lutte contre la Corruption est constitué ainsi qu'il suit, dans sa seconde phase de mise en œuvre:

Président: le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

1) Membres de droit:

- le Ministre chargé de la justice, Garde des Sceaux;
- le Ministre chargé de la planification, de la programmation du développement et de l'aménagement du territoire;
- le Ministre chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation;
- le Ministre chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;
- le Ministre chargé de l'économie et des finances;
- le Ministre chargé de l'éducation de base;
- le Ministre chargé des enseignements secondaires;
- le Ministre chargé du travail et de la sécurité sociale;
- le Ministre chargé des affaires sociales;
- le Ministre chargé de la promotion de la femme et de la famille;
- le Ministre chargé de la communication;
- le Ministre chargé de la jeunesse;
- M. CHEMUTA DIVINE BANDA, Président du Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés;
- M. Claude JUIMO MONTHE, Président de la Chambre de Commerce,
- le Président du Comité Sectoriel «Participation des Citoyens et de la Société Civile dans la Gestion des Affaires Publiques»
- M. Charles METOUCK, Président du SYNDUSTRICAM;
- de l'industrie et de l'Artisanat du Cameroun;
- M. BAYERO FADIL, Homme d'Affaires;
- Mme Pauline BIYONG, Présidente de la Ligue pour l'Education de la Femme et de l'Enfant;
- Révérend Pasteur ANYAMBOD;
- EI Hadj AHAMADOU BANOUFE;
- Abbé Jean-Marie BODO.

2) Membres Choisis ;

- M. Laurent ESSO, Ministre chargé des relations extérieures;
- M. Grégaire OWONA, Ministre délégué à la Présidence chargé des Relations avec les Assemblées;
- M. David Siegfried ETAME MASSOMA, Ministre délégué à la Présidence chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat;
- M. Elvis NGOLE NGOLE, Ministre chargé de Mission à la Présidence de la République;
- M. DION NGUTE, Ministre délégué auprès du Ministre des Relations Extérieures chargé des Relations avec le Commonwealth;
- M. Jules Doret NDONGO, Secrétaire Général des Services du Premier Ministre;

- M. Paul MEOTO NJIE, Directeur du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- M. Emmanuel NGANOU DJOUMESSI, Secrétaire Général Adjoint des Services du premier Ministre.
- Rapporteur:
- Le Coordonnateur National du Programme National de Gouvernance assisté du Coordonnateur National Adjoint et du Président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption.

ARTICLE 2.- Les intéressés bénéficieront des facilités de travail prévues dans le cadre de la seconde phase de mise en œuvre du programme.

ARTICLE 3.- La présente décision, qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 11 aout 2005.

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT
(é)
INONI EPHRAIM**